

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/2022

ID : 022-200056711-20221215-DE20221215153-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwénaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-153

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

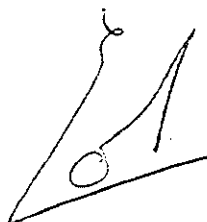
- ECHANGE DE TERRAINS AU BOUQUET JALU

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de principe pour un échange de terrains constructibles au Bouquet Jalu avec M. Gérard Fontaine avant de missionner un géomètre pour délimiter les parcelles.

Considérant l'estimation des domaines, le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange de terrains de 533 m² avec M. Gérard Fontaine au Bouquet Jalu tel que défini sur le plan annexé. Les frais d'acte seront pris en charge par à part égale pour chacune des parties.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des charges liées aux frais de géomètre et de réseaux avec M. Fontaine.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le 16/12/2022
ID : 022-200056711-20221215-DE20221215153-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE JUGON LES LACS

COMMUNE NOUVELLE

Le Bouquet Jalu

Propriété FONTAINE/Propriété communale

DOCUMENT
PROVISOIRE

PROJET DE DIVISION PARCELLAIRE

ECHELLE	1/500
---------	-------

Section 051 A du Cadastre

Date	12.10.2022
------	------------

Dossier	2022_186 / 220528
---------	-------------------

NOTA : relevé des limites apparentes
Système de coordonnées local

Nota : la validation de ce document n'est acquise
qu'après apposition du cachet

Légende :

- Application cadastrale non contradictoire
- limite de division
- limite de propriété
- Alignement individuel
- Bn Borne O.G.E. nouvelle
- Bx Borne existante



Société de Géomètres Experts
Agence de Dinan
1 Boulevard Simone Veil - 22100 DINAN
Tél : 02 96 39 68 85 - Fax : 02 96 39 68 56
E-Mail : dinan@prigent-associés.fr

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

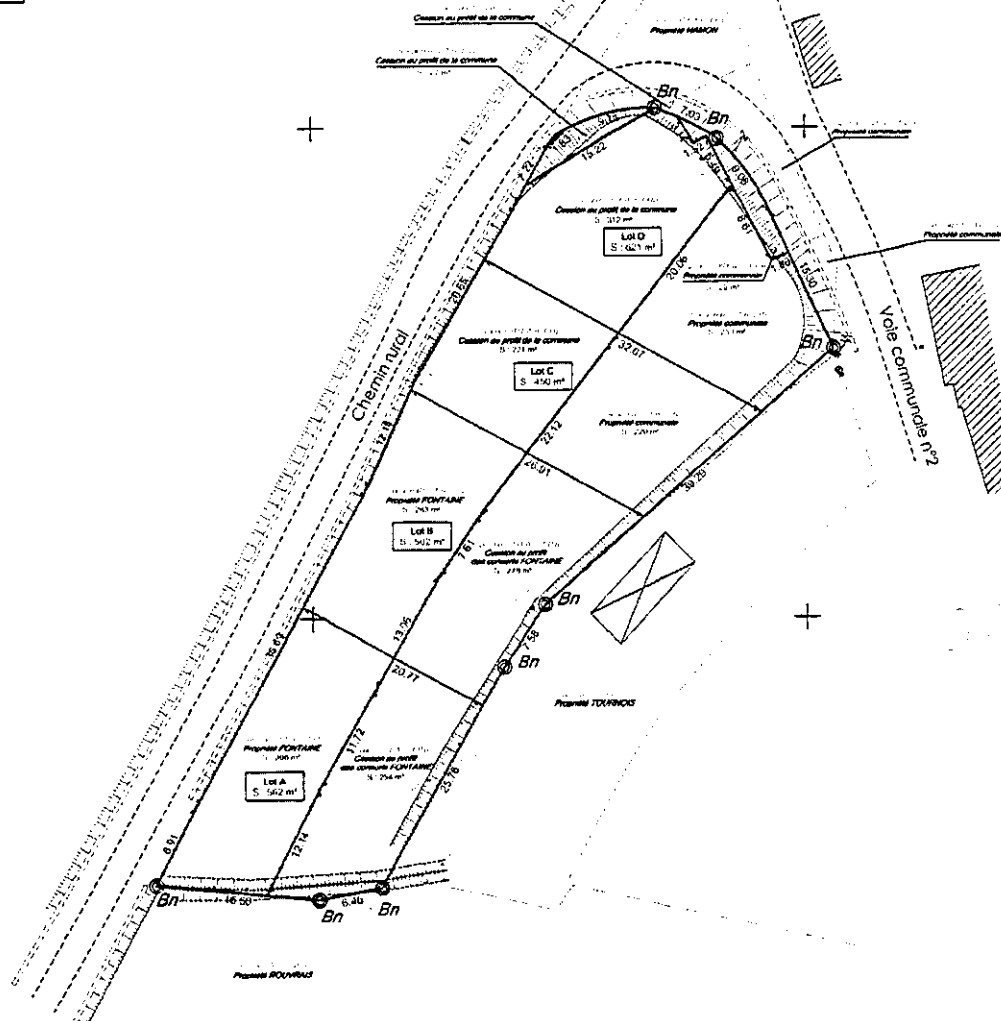
Affiché le

ID : 022-200056711-20221215-DE20221215153-DE



DOCUMENT
PROVISOIRE

- Entités à régulariser en vue d'un classement dans le domaine public
- Section 051 H n°132 et 133 parties à intégrer à l'opération



M. Gerard FONTAINE Signature préalable de la mission "Bon pour accord de division"	Mme Thérèse FONTAINE née CHARLOT Signature préalable de la mission "Bon pour accord de division"	Mme Géraldine FONTAINE Signature préalable de la mission "Bon pour accord de division"	Commune de JUGON LES LACS Commune nouvelle Signature préalable de la mission "Bon pour accord de division"
			Bon pour accord de division



Nota : les cotations de ce plan correspondent à des mesures horizontales